



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, ce 1^{er} juin 2015 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. LE MAIRE Denis Lévesque

MM LES CONSEILLERS : Pierre Saillant, promoteur
Lauréat Jean
Luc Forgues

MMES LES CONSEILLÈRES : Karine Saint-Jean
Colette Beaulieu

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer
 - 4.2 Autoriser le dernier versement pour le contrat de déneigement
 - 4.3 Autoriser le versement du budget de fonctionnement du Centre récréatif de Mont-Carmel
 - 4.4 Autorisation de paiement des honoraires professionnels à Cain Lamarre Casgrain Wells
 - 4.5 Autorisation de paiement de la facturation pour le déneigement au Lac St-Pierre
 - 4.6 Demandes d'appui financier

5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Autoriser le renouvellement et le paiement de la police d'assurance de la municipalité 2015-2016
 - 5.2 Demande d'appui du ministère pour avoir l'exclusivité d'affichage
 - 5.3 Position de la Municipalité concernant le projet d'oléoduc de la compagnie Énergie Est
 - 5.4 Autoriser la signature de l'entente entre Hydro-Québec, Bell Alliant et la Municipalité de Mont-Carmel
 - 5.5 Plan des mesures d'urgence – Disposition du centre communautaire
 - 5.6 Contrat pour la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et des chaussées
 - 5.7 Appui à la réalisation du projet d'interception et de traitement des eaux usées du Camping du lac de l'Est
 - 5.8 Demande de circulation en VTT sur la Route 287
 - 5.9 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés
 - 5.10 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme infrastructure communautaire Canada 150
6. Avis de motion et autres
 - 6.1 Modification du règlement 115-1990
7. Règlements
 - 7.1 Adoption du règlement numéro 259-2015
 - 7.2 Adoption du règlement numéro 260-2015
8. Dépôt de documents
 - 8.1 Rapport annuel 2014 de la Mutuelle des municipalités du Québec
9. Correspondance
10. Nouvelles affaires
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

124-2015

Et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Saillant

125-2015

Et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2015 soumis aux membres du Conseil est adopté avec les modifications suivantes :

Le point 9 : ajout de ce qui suit : Madame France Boucher, secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance d'intérêt public à la demande du président.

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

126-2015

Et résolu unanimement que les membres du conseil municipal formant quorum approuvent les dépenses suivantes et autorise la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

**Voir p-v du
6 juillet 2015**

- les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 31 mai 2015, totalisant une somme de 44 105.89 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- le paiement des comptes fournisseurs dus au 31 mai 2015, pour un total de 72 350.52 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Autoriser le dernier versement pour le contrat de déneigement

CONSIDÉRANT la réception de l'attestation de conformité de la CSST;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

127-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le dernier versement dans le contrat de déneigement pour l'année 2014-2015 au montant de 24 168.65 \$, ce qui comprend un crédit de 1 498.02 \$ pour l'ajustement sur la variation du prix du carburant tel que stipulé au contrat.

4.3 Autoriser le versement du budget de fonctionnement du Centre récréatif de Mont-Carmel

CONSIDÉRANT le budget adopté le 15 décembre dernier pour les activités du Centre récréatif de Mont-Carmel.

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

128-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le versement unique de 11 879 \$ au Centre récréatif de Mont-Carmel pour ses activités 2015.

4.4 Autoriser le paiement des honoraires professionnels à Cain Lamarre Casgrain Wells.

CONSIDÉRANT le dossier numéro 42-15-2009-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

129-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement à Cain Lamarre Casgrain Wells pour les honoraires professionnels de 4 464.64 \$ taxes incluses dans le dossier de mise en demeure numéro 42-15-2009-02.

4.5 Autorisation de paiement pour le déneigement au Lac St-Pierre

CONSIDÉRANT la taxe de secteur pour les résidents du lac Saint-Pierre pour l'entretien des rues;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

130-2015

Et résolu unanimement que le conseil autorise le paiement des factures de déneigement pour le lac Saint-Pierre à Albert Desjardins pris à même la taxe de secteur pour un montant de 1 950 \$ avant taxes.

4.6 Demandes d'appui financier

Monsieur le conseiller Luc Forgues dénonce son intérêt général dans l'ajout de la projection 16/35 et s'abstient.

- Projection 16/35
- Fabrique de Mont-Carmel
- Fondation André Côté

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

131-2015

Et résolu unanimement par les membres ayant pris part au vote d'accorder ce qui suit :

- **50 \$** à l'ajout de la projection 16.35 pour le renouvellement de l'adhésion 2015;
- **50 \$** à la Fabrique de Mont-Carmel pour leur souper poulet BBQ;
- Gratuité du service incendie (camion de services incendie ainsi que le personnel nécessaire à la signalisation) pour assurer la sécurité lors du Défi Vélo André Côté du 27 juin prochain.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Autoriser le renouvellement et le paiement de la police d'assurance de la municipalité 2015-2016

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'assurance de la municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

132-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte le renouvellement de l'assurance de la municipalité avec la compagnie Groupe Ultima Inc. pour un montant de 37 111 \$ et autorise le paiement.

5.2 Demande d'appui du ministère pour avoir l'exclusivité d'affichage

CONSIDÉRANT le projet des chaises géantes qui est propre à la municipalité de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà fait une demande auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour l'installation d'une chaise géante sur la Route 287 pour faire la signalisation des rues du lac de l'Est et afficher les attraits touristiques incluant l'Auberge du lac de l'Est;

133-2015

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

Et résolu unanimement que le conseil municipal demande l'exclusivité de l'affichage sur la Route 287 où sera installé la chaise géante qui servira à la signalisation des rues du lac de l'Est et à l'affichage des attraits touristiques incluant notamment l'Auberge du lac de l'Est.

5.3 Position de la Municipalité concernant le projet d'oléoduc de la compagnie Énergie Est

CONSIDÉRANT la résolution numéro 129-2013 adopté le 3 septembre 2013;

CONSIDÉRANT les différentes rencontres de la compagnie Énergie Est servant à présenter leur projet;

CONSIDÉRANT les préoccupations des élus et des citoyens des risques qu'un tel projet comporte sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est investie dans une démarche de consultation sous le thème « Parce que Mont-Carmel, c'est chez-nous », par une communication citoyenne, un sondage en ligne et l'accès à un consultant indépendant avant et pendant la rencontre publique;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ayant été consultés et que ceux-ci se sont prononcés majoritairement contre le projet;

CONSIDÉRANT la responsabilité de la municipalité à assurer la sécurité de ses citoyens et à préserver l'intégrité de son territoire;

CONSIDÉRANT le Plan de développement 2013-2018 adopté par la municipalité, dont les thèmes principaux sont les suivants :

- Le sentiment d'appartenance et l'implication citoyenne;
- L'attraction et la rétention de la population;
- La communication et la mobilisation citoyenne;
- Le développement économique et touristique.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas juridiction sur le passage d'un oléoduc sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les élus sont les porte-parole de la population Carmeloise;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Jean

134-2015

Et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal se prononce contre le projet d'oléoduc Énergie Est qui prévoit la construction d'un oléoduc pour le passage de pétrole sur le territoire de Mont-Carmel;

QUE si les autorités concernées font fi de la position de la municipalité et accorde le passage de l'oléoduc, nous voulons que la compagnie TransCanada Énergie Est négocie avec la municipalité des mesures diminuant les risques environnementaux, assumant les différents coûts pour la municipalité et assurant des retombées positives pour le territoire de Mont-Carmel.

5.4 Autoriser la signature de l'entente entre Hydro-Québec, Bell Alliant et la municipalité de Mont-Carmel

Monsieur Luc Forguesa déclaré son intérêt général et s'abstient.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 039-2015 qui autorise à faire une demande auprès d'Hydro-Québec pour la prolongation du réseau électrique sur la rue des Cèdres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

135-2015

Et résolu unanimement que le conseil autorise madame France Boucher, directrice générale et monsieur Denis Lévesque, maire à signer l'entente entre Hydro-Québec, Bell Alliant et la municipalité de Mont-Carmel pour donner le service électrique aux nouveaux terrains dans la rue des Cèdres de Mont-Carmel.

5.5 Plan des mesures d'urgence – Disposition du Centre communautaire

CONSIDÉRANT le besoin pour la Résidence Bois-Francs, Résidence Pierrette Ouellet et le HLM de confirmer dans son plan des mesures d'urgence, un endroit pour relocaliser ses résidents en cas de sinistre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

136-2015

Et résolu unanimement que le conseil municipal accepte de mettre à la disposition de la Résidence Bois-Francs, Résidence Pierrette Ouellet et le HLM, le Centre municipal en cas de sinistre.

5.6 Contrat pour la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et des chaussées.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 117-2015 autorisant l'appel d'offres de gré à gré;

CONSIDÉRANT les offres reçues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

137-2015

Et résolu unanimement que :

le conseil municipal mandate la directrice générale à faire les vérifications nécessaires sur les points suivants :

- Inclure toute communication avec le MAMOT et les ministères impliqués;
- Accompagnerla municipalité jusqu'à son approbation par le MAMOT;
- Préparerles devis pour travaux d'auscultation de conduites et de chaussées;
- Préciser une date butoir pour la réalisation des travaux;
- Tout autre frais afférent à la réalisation du plan d'intervention sauf les exclusions inscrites à la soumission datée du 25 mai 2015.

Suite aux vérifications effectuées et conformément à nos exigences, on autorise la directrice générale à octroyer le contrat pour la réalisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et des chaussées à la firme WSP au montant de 13 500 \$ avant taxes, incluant les points ci-haut mentionnés.

5.7 Appui à la réalisation du projet d'interception et de traitement des eaux usées du Camping du lac de l'Est

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à niveau le système d'interception et de traitement des eaux usées du Camping du Lac de l'Est;

CONSIDÉRANT l'importance de se doter d'un système adapté afin d'assurer la protection de l'environnement et du Lac de l'Est;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement de la forêt communale de Mont-Carmel est responsable de ce projet d'envergure et qu'elle bénéficie de l'appui de la municipalité pour ce faire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

138-2015

Et résolu unanimement que la municipalité de Mont-Carmel confirme au MDDELCC qu'elle ne s'oppose pas au projet et à la délivrance de l'autorisation que ce ministère devrait émettre en vue de la réalisation du projet.

5.8 Demande de circulation en VTT sur la Route 287

Le conseil municipal reporte le point à la prochaine séance afin de procéder à certaines vérifications.

5.9 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés

CONSIDÉRANT l'appel de projets reçu en mai dernier visant la participation sociale et l'inclusion des aînés;

CONSIDÉRANT QU'il est possible d'obtenir un montant maximal de 25 000 \$ sans contribution municipale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

139-2015

Et résolu unanimement que :

- Le conseil autorise la demande d'aide financière auprès du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour les aînés pour de l'aide à l'immobilisation dans le cadre de projets communautaires;
- Madame France Boucher, la directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la demande et à la réalisation du projet.

5.10 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme infrastructure communautaire Canada 150

CONSIDÉRANT l'appel de projetsreçut dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 exigeant une contribution municipale minimum de 50 %;

CONSIDÉRANT les thèmes ciblés par ce programme qui est « Fier de nos parcs, sentiers et cours d'eau », permettant la réalisation d'aménagement riverain;

CONSIDÉRANT le projet d'accessibilité aux embarcations nonmotorisées sur le lac St-Pierre;

Il est proposé parmadame la conseillère Colette Beaulieu

140-2015

Et résolu unanimement que :

- Le conseil autorise la demande d'aide financière auprès du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;
- Madame France Boucher, directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la demande et à la réalisation du projet.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES

6.1 Règlement pour les puits

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Luc Forgues qu'à une séance subséquente, le règlement numéro 115-1990 concernant les permis, les certificats, sera modifié afin d'exiger un certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau.

7. RÉGLEMENTS

7.1 Adoption du règlement numéro 259-2015 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité afin d'agrandir la zone R1 à même la zone Mi6

Monsieur le conseiller Luc Forgues a déclaré son intérêt général et s'abstient;

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché, le 7 mai dernier annonçant aux personnes intéressées la possibilité de demander que la disposition du SECOND projet soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE le règlement numéro 259-2015 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 16 mai 2015 puisque la municipalité n'a reçu aucune demande valide suite à l'affichage de l'avis public du 7 mai 2015;

141-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement des conseillers ayant pris part au vote :

QUE soit adopté le règlement numéro 259-2015, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

7.2 Adoption du règlement numéro 260-2015 visant à modifier le règlement de zonage numéro 116-1990 de la municipalité afin de modifier les marges de recul minimales avant, latérales et arrière dans la zone VB2

ATTENDU QUE la municipalité de Mont-Carmel applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché, le 7 mai dernier annonçant aux personnes intéressées la possibilité de demander que la disposition du SECOND projet soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE le règlement numéro 260-2015 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 16 mai 2015 puisque la municipalité n'a reçu aucune demande valide suite à l'affichage de l'avis public du 7 mai 2015;

142-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement par les membres du conseil ayant pris part au vote :

QUE soit adopté le règlement numéro 260-2015, conformément aux dispositions de l'article 134 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 Rapport annuel 2014 de La Mutuelle des municipalités du Québec

9. CORRESPONDANCE

Madame France Boucher, secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance d'intérêt public à la demande du président.

10. NOUVELLES AFFAIRES

Aucun point ajouté à la séance

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 50 à 9h7.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

143-2015

Et résolu unanimement que la séance soit close. Il est 9h 8.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Secrétaire-trésorière

Le maire, en signant le présent procès-verbal, reconnaît avoir signé toutes les résolutions.